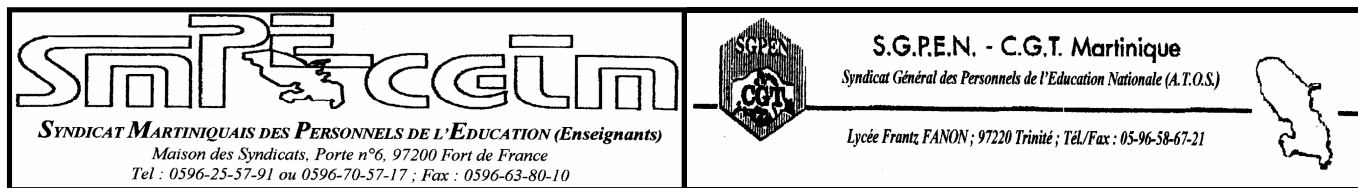


# C.G.T.M. Éducation

Bulletin d'information du SMPE-CGTM et du SGPEN-CGTM



## SEPTEMBRE 2007

### Ouragan Dean

## Comment les conséquences d'un phénomène naturel connu peuvent conduire à une catastrophe sociale.

L'ouragan Dean est passé dans la nuit du jeudi 16 au vendredi 17 août sur la Martinique, laissant derrière lui un paysage de désolation: bananeraies, monoculture ayant remplacé une autre, la canne à sucre, et comme elle entièrement dédiée à l'exportation, maisons d'habitation, câbles électriques abîmés, routes coupées, infrastructures atteintes, etc. Ce phénomène aux conséquences désagréables, ayant été à l'origine de trois décès, a été qualifié de « catastrophe » par certains. Alors qu'il ne s'agit là que d'une chose prévisible : la période est connue à l'avance, son évolution et sa progression peuvent être suivies, et les conséquences de son éventuel passage connues. Il s'agit donc d'un phénomène naturel en définitive. Comme les éruptions volcaniques, ou encore les tremblements de terre.

La catastrophe, elle, est ailleurs et bien réelle. Elle se situe sur les plans économique et social, car découlant d'un passé lui aussi connu.

La spécialisation de cette économie tournée vers la satisfaction de marchés extérieurs a créé une situation dramatique : la banane est à terre et nécessiterait des mois avant d'être disponible, certains équipements touristiques sont touchés, etc. Et de nombreux salariés courent le risque de perdre leur emploi, qui n'était pas nécessairement bien rémunéré. Situation qui contribuerait à amplifier les conséquences du passage de Dean.

Des leçons devront de toute façon être tirées de cet évènement. Car il serait irresponsable de continuer de subir les conséquences de tels phénomènes sans réellement mettre en œuvre des moyens pour en atténuer les effets.

Le passage de Dean aura tout de même permis de confirmer, une fois de plus, la place du monde du travail dans le fonctionnement de cette société. Agents de EDF, de l'Équipement, de France Télécom, Municipaux, Pompiers, Personnels de santé, des Stations Service, organes de presse, etc. qui se sont impliqués sans retenue et avec pour seule limite leur capacité physique pour remettre en état de marche tous les équipements touchés.

Le SMPE-CGTM félicite l'ensemble des travailleurs qui, par leur implication dans les actions de réparation des effets de Dean, ont montré que le fonctionnement de la société ne peut se concevoir sans eux.

Mieux, il repose intégralement sur eux !

3 septembre 2007

# Calendrier Année Scolaire 2007/2008

ÉVÈNEMENTS	SORTIE (APRÈS LA CLASSE)	RENTRÉE (AU MATIN)
Rentrée des enseignants		lundi 3 et mardi 4 septembre 2007
Rentrée des élèves du 2nd degré		mardi 4 septembre 2007
Rentrée des élèves du 1er degré		jeudi 6 septembre 2007
Vacances de la Toussaint	mercredi 24 octobre 2007	lundi 5 novembre 2007
Vacances de Noël	vendredi 21 décembre 2007	lundi 7 janvier 2008
Vacances de Carnaval	vendredi 1er février 2008	lundi 11 février 2008
Vacances de Pâques	mercredi 19 mars 2008	jeudi 3 avril 2008
Abolition esclavage	mercredi 21 mai 2008	mardi 27 mai 2008
Sortie	jeudi 3 juillet 2008	

Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture des examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

## S.M.P.E. - C.G.T.M. FONCTIONNEMENT

### Article III—Admission; Adhésion

Le syndicat est ouvert à toute personne ayant adopté les présents statuts. Le syndicat s'affirme indépendant de toute organisation politique, philosophique ou religieuse.

Pour être admis au Syndicat, il faut justifier de sa qualité de travailleur de l'Éducation nationale. En conséquence, nul ne pourra adhérer au Syndicat s'il/elle n'est pas salarié/e ou retraité/e de l'Éducation nationale.

Les demandes d'adhésion devront être formulées auprès du Bureau National ou auprès des responsables de chaque section d'établissement, le Bureau national demeurant libre de ratifier ou non toute demande d'adhésion. Les décisions du Bureau national en la question sont souveraines.

L'adhésion effective implique le paiement de la cotisation annuelle

### Article IV - Démission ; Exclusion

La qualité d'adhérent(e) se perd par la démission ou le refus manifeste de payer ses cotisations.

### Article XI - Ressources

Le syndicat n'a absolument aucun but commercial. Ses ressources proviennent des cotisations versées par ses adhérents.

La cotisation est valable pour une année scolaire. Elle doit être payée entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année scolaire en cours.

### Article VII - Réunions

Le Bureau se réunit au moins une fois par semaine durant la période scolaire et toutes les fois que l'intérêt du Syndicat l'exige, sur convocation du Secrétaire National.

Le Comité National se réunit au moins une fois par mois durant la période scolaire (et de préférence le premier mercredi de chaque mois), et toutes les fois que l'intérêt du Syndicat l'exige, sur convocation du Secrétaire National.

Les Sections d'Etablissement réunissent au moins une fois par mois l'ensemble des syndiqués pour les associer plus largement à la vie du Syndicat et débattre des questions qui se posent sur le plan local et dans le monde du travail en général.

Le Congrès se réunit tous les trois ans ou exceptionnellement à la demande des 2/3 des sections d'établissement.

Le Bureau peut convoquer les syndiqués pour participer à toute réunion, ou tout autre rassemblement nécessaire à la bonne marche du Syndicat (exemples : école syndicale, conseil syndical).

Échelon	1 à 6	7 à 11	HC
<b>Corps</b>			
Non titulaires: MA Contract, Retraités Taux unique	35		
PLP, Certifiés CPE, PE,	60	70	75
Agrégés Taux unique	85	85	85

## S.M.P.E. - C.G.T.M. FONCTIONNEMENT

### Heure Mensuelle Syndicale d'Information

#### Article 5 du Décret n° 82-447

Les organisations syndicales les plus représentatives sont en outre autorisées à tenir, pendant les heures de service, une réunion mensuelle d'information. La durée de cette dernière ne peut excéder une heure.

Chacun des membres du personnel a la droit de participer, à son choix, à l'une de ces réunions d'information.

### Le Conseil d'Administration (CA) des EPLE (Décret 85-924: <http://légifrance.fr>)

Article 11: le CA comprend sept représentants au titre des personnels d'enseignement et d'éducation. Il est donc nécessaire de présenter une liste comprenant 14 noms: sept titulaires et sept suppléants (*Voir alinéa 3 de l'article 21*).

Article 16: Y figurent les compétences du CA en sa qualité d'organe délibératif (projet d'établissement, budget et compte financier, règlement intérieur, etc.).

Article 16-1: y figurent les compétences du CA en sa qualité d'organe consultatif (mesures annuelles de créations et de suppressions de sections, modification, par le maire, des heures d'entrée et de sortie de l'établissement)

Article 21: L'élection des représentants des personnels, celle des représentants des parents d'élèves et celle des élèves comme délégués de classe doivent être effectuées au plus tard avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire.

Le chef d'établissement dresse, pour chacun des collèges définis à l'article 18, la liste électorale, vingt jours avant l'élection. Les déclarations de candidature signées par les candidats doivent lui être remises dix jours francs avant l'ouverture du scrutin. Ces différents documents doivent être affichés dans un lieu facilement accessible aux personnels et aux parents.

Pour les élections des représentants des personnels et des parents d'élèves, les listes peuvent comporter au plus un nombre égal au double du nombre des sièges à pourvoir. Ce nombre ne peut être inférieur à deux noms. Les candidats sont inscrits sans mention de la qualité de titulaire et de suppléant. Les électeurs votent pour une liste sans panachage ni radiation. Les élus sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste. Il est désigné au maximum autant de suppléants que de titulaires. En cas d'empêchement provisoire de membres titulaires, il est fait appel aux suppléants dans l'ordre de la liste

## A propos de la lecture de la lettre de Guy Môquet!

Après sa prise de fonction officielle de président de la République le 16 mai 2007, Nicolas Sarkozy a effectué son premier déplacement au mémorial de résistants tombés pendant la lutte contre l'occupation nazie de la France durant la Deuxième Guerre mondiale.

Il a saisi cette occasion pour prendre sa première décision et décréter que lecture soit faite aux lycéens, à chaque rentrée scolaire, de la lettre écrite par Guy Môquet à sa famille juste avant son exécution par un peloton d'exécution nazi le 22 octobre 1941. Selon lui, cette lettre est un exemple de « l'héroïsme » et du « sacrifice » pour la nation. Môquet était âgé de 17 ans et était membre de la Jeunesse communiste.

La secrétaire générale du Parti Communiste Français, après avoir, et de manière virulente, dénié en janvier 2007 au candidat Sarkozy le droit d'utiliser le nom de Guy Môquet durant sa campagne électorale, a, dans un communiqué diffusé le même 16 mai 2007, pleinement approuvé la décision du président Sarkozy en déclarant : « *La lecture de la dernière lettre de Guy Môquet avant son exécution est un message fort* ».

De ce fait, nous enseignants de la Martinique, aurons également à lire cette lettre à nos élèves et à la commenter.

Le SMPE-CGTM appelle les personnels à faire preuve de vigilance, à replacer les faits dans leur contexte et à ne pas (re)tomber dans une pédagogie empreinte de démagogie et de révisionnisme définie par des instructions présidentielle et ministérielle subjectives. Que l'on se souvienne de nos ancêtres les gaulois ou encore plus récemment de la loi du 23 février 2005 sur les « Bienfaits de la présence française outre-mer ».

Il invite donc les enseignants qui auront à parler de Guy Môquet, à le faire, sur la base des faits historiques, objectifs.

Le SMPE-CGTM les invite également à porter à la connaissance de leurs élèves d'autres textes ou faits se rapportant à l'histoire de notre pays. Tel le « Discours sur les trois tombes » de George Gratiant, militant communiste, comme Guy Môquet, après la mort en mars 1961 au Lamentin de trois ouvriers agricoles en grève suite à l'intervention de la gendarmerie. Ou encore les circonstances de la mort de Gérard Nouvet le 13 mai 1971 à l'âge de 17 ans, tué par un gendarme-mobile auprès du magasin PRISUNIC lors de la visite de Pierre Mesmer, ancien légionnaire et ancien premier ministre à l'époque (de Pompidou). Le gendarme lui avait lancé : « *Tu veux un sandwich ?* » avant de lui tirer une balle depuis son camion. Invité à réagir sur ce fait, l'ancien légionnaire Messmer déclara : « *Il n'avait qu'à ne pas manifester* ». ( Cf. bulletin de février 2000)

# Éducation nationale

## Groupe de travail sur l'affectation des contractuels

Le mardi 28 août 2007, syndicats et représentants de l'administration rectorale étaient réunis pour affecter les stagiaires, les MA et les contractuels.

Si pour les deux premières catégories, on peut parler d'une tranquillité provisoire, pour les contractuels non classés à durée indéterminée par contre, les choses seront plus difficiles. En effet, nombre de ceux qui avaient pu bénéficier d'un emploi l'année dernière risque de rester sur le carreau et d'être forcés d'aller pointer à l'ANPE. Une situation qui sera dramatique pour ces collègues.

Un IEN l'a bien compris puisqu'il a décidé d'affecter deux contractuels là où il existe un BMP de 18h. Dans d'autres cas, certains ont été nommés sur trois ou quatre établissements pour pouvoir bénéficier de ... 10 ou 12 heures par semaine. Concrètement, là, on gère la pénurie. Et on retarde l'échéance.

Il s'agit tout simplement là des effets de la politique de suppressions de postes et de reformatage des formations. Et la saignée n'est pas terminée!

## Trop de fonctionnaires?

André Santini, le secrétaire d'État à la Fonction publique, a déclaré qu'il « y a beaucoup trop de fonctionnaires en France » (l'État emploie 24 % de la population active). « *Le fait d'avoir plus de fonctionnaires que les autres pays n'est pas un signe de modernité, nous devons avoir moins de fonctionnaires mais mieux payés, mieux affectés et mieux formés.* »

Petit problème: d'après les statistiques de l'Insee, organisme officiel, les chiffres cités par Santini sont faux. Le bon taux serait de ... 14,2% de la population active (4 millions).

Santini dit que pour y parvenir, il lui suffit de ne pas remplacer un fonctionnaire pour trois départs à la retraite.

Les usagers des administrations comme les hôpitaux, la poste, ou l'éducation nationale sont prévenus: il y aura moins de moyens.

## Poursuite de la réduction des effectifs dans la Fonction publique dont l'Éducation nationale.

22700! C'est le nombre de postes qui seront supprimés dans le budget 2008. Comment va procéder le gouvernement? En ne remplaçant tous les départs à la retraite.

Dans ces 22700, l'Éducation nationale contribuerait à hauteur de 11200 dont 8000 enseignants.

Darcos, le ministre en charge de cette administration a déclaré le 29 août : « *Je peux retirer 11.200 postes dans l'Éducation nationale sans que l'on s'en rende compte et fournir le même service.* »

En faisant travailler plus ceux qui seront encore là et

en leur promettant de les faire gagner plus?

## Un petit coup de main à Darcos?

Question du Nouvel Observateur à un responsable syndical national français: « *Le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, confirme la suppression de 11.000 postes à l'Éducation nationale en justifiant sa décision par la baisse du nombre des élèves dans le secondaire. Quelles seront, selon vous, les conséquences sur les élèves et le fonctionnement des établissements scolaires?* »

Extrait de sa réponse : « *La démographie a bon dos. S'il y aura 19.000 jeunes de moins à la rentrée dans les collèges et les lycées, cela ne justifie pas autant de suppressions. 1.500 postes non remplacés auraient amplement suffi...* ».

Dont celui qu'il occupe actuellement ?

## L'occasion de se mobiliser ensemble.

Plusieurs organisations syndicales et politiques se retrouvent autour d'une initiative du MIM, de la CSTM, du CNCP et de l'UGTM au sein d'un comité intitulé « Initiative Emploi ». En effet, selon des statistiques, 41000 départs à la retraite sont prévus d'ici à 2010. Certains militent donc pour que ces places qui vont se libérer soient réservées à des martiniquais. Mais encore faudrait-il que les supports existent et ne soient pas rendus à Bercy lors des départs à la retraite de celles et ceux qui les occupaient.

Espérons que ces annonces du gouvernement contribueront à amener tous les syndicats à s'unir pour s'opposer aux suppressions annoncées et qui ne manqueront pas de toucher la Martinique.

## Un homme ouvert

Sous ce titre, le Canard Enchaîné du 22 août 2007 rapporte ce propos qu'aurait tenu Michel Rocard : « *Je suis sarkozysable* » dit-il. *Manière rocardienne d'affirmer qu'il est sarkozyste et utilisable* ».

« *J'ai sollicité Michel Rocard, qui a accepté d'être la personnalité phare de cette commission* », a déclaré Xavier Darcos le 29 août. Il s'agit d'un «comité chargé de réfléchir sur le métier d'enseignant».

L'ancien premier ministre de Mitterrand fera des propositions avec d'autres sur les salaires, le temps de travail, l'entrée dans le métier, la mobilité ou la reconnaissance de la fonction. Le comité aura d'abord pour mandat « *de recueillir l'ensemble des avis concernés, d'identifier les points de convergence et de divergence et d'en faire la synthèse* » dans un « livre vert » qui sera publié à la fin de l'année 2007. Une seconde phase de

(Suite page 5)

## RECONDUITES À LA FRONTIÈRE



«Embarquement» d'un camerounais en 2004 (SIPA)

Le candidat Sarkozy avait fait de l'immigration un des thèmes majeurs de sa campagne. Les électeurs qui ont délaissé le Front National pour lui accorder leurs suffrages ne sont pas déçus : la chasse à l'immigré en situation irrégulière est ouverte.

Brice Hortefeux en charge d'un ministère d'un nouveau genre, l'a encore répété : il faut atteindre coûte que coûte les objectifs fixés de 125000 interpellations et 25000 reconduites à la frontière.

Et pour y parvenir des moyens disproportionnés de traque et de rafle sont mobilisés, avec des conséquences souvent désastreuses comme la chute d'un balcon, d'Ivan ce jeune garçon russe.

Aujourd'hui, c'est un autre incident qui nous interpelle : l'affaire des policiers français molestés à Conakry, alors qu'ils « raccompagnaient » ou « escortaient » chez eux deux clandestins.

L'agression des fonctionnaires de police, qui ne nous a pas été montrés, est sans aucun doute un acte déplorable, par contre nous avons vu ce que les autorités nomment pudiquement raccompagnement ou reconduite, et ces images ont très certainement frappé de stupeur et choqué la majorité des descendants d'esclaves que nous sommes, tant elles s'apparentent avec une criante et douloureuse évidence à ce que nous connaissons de la triste pratique du rapt.

Et encore, n'avons nous eu droit qu'à l'embarquement !

Selon un Comité de Sans Papiers (le CSP 59) les deux reconduits auraient été bastonnés, pieds et mains menottés, scotchés à leurs sièges et drogués.

Les expulsés faisaient partie des personnes ayant entamé une grève de la faim à Lille dans l'espoir de voir régulariser leur situation. C'étaient donc des personnes affaiblies. Un tel déploiement de moyens coercitifs s'imposait-il ?

Un médecin travaillant pour le CSP59 lance ce cri d'alarme : « J'ai travaillé pendant huit ans aux Philippines : les habitants des bidonvilles y sont mieux traités que les sans-papiers à Lille... C'est une

*situation hallucinante, ils sont couchés dans la rue, sans toilettes, sans eau, rien ne les protège de la pluie et du vent. Les jeunes, qui étaient en bonne santé avant leur grève de la faim, ont des douleurs partout, des vertiges, mais ne sont pas en danger de mort. Je suis beaucoup plus inquiète pour les grévistes plus âgés qui avaient déjà des problèmes médicaux avant de cesser de s'alimenter. »*

Dans un tel contexte faut-il s'étonner que la population ait pris à parti les policiers français ?

Ceux-ci sont d'abord victimes de la politique inhumaine qu'ils servent.

\*\*\*\*\*

### Le savon de Brice

En rentrant à Matignon, le 20 août, François Fillon a raconté à ses proches la scène à laquelle il venait d'assister à l'Élysée et qui l'avait fortement impressionné. En pleine réunion sur l'immigration, Sarkozy s'est payé Brice Hortefeux, le ministre de l'Immigration.

*« Rien n'a été fait depuis trois mois en matière de lutte contre l'immigration irrégulière, s'est-il écrié. On a promis aux Français que cette immigration serait endiguée. Et qu'est-ce que je vois trois mois après ? Que les chiffres sont toujours les mêmes. »*

Et Sarko de conclure :

*« Ce n'est pas parce tu es mon ami que tu ne dois pas tenir tes objectifs. »*

Bigre. La prochaine fois le chef de l'État est capable de dire à Brice Hortefeux : c'est parce que tu es mon ami que je te vire du gouvernement

### Le Canard Enchaîné du 22 août 2007

(Suite de la page 4)

concertation s'ouvrira quelques mois plus tard à partir des propositions du gouvernement pour aboutir à un livre « Livre blanc ».

En matière de « Livre blanc », Rocard s'y connaît.

Si c'est Fillon, ministre des Affaires sociales dans le gouvernement Raffarin, qui a procédé à la modification des régimes des retraites en 2003 (Il s'est engagé à faire la même chose avec les régimes spéciaux de EDF, SNCF, etc.), c'est Rocard qui en 1991, avait donné le coup d'envoi avec un fameux « livre blanc » sur les retraites.

Alors que les personnels étaient mobilisés en 2003 contre Raffarin et Fillon, Rocard avait critiqué leur méthode et fait ces observations : « *Tant qu'on négocie en public tout à la fois avec tout le monde et en symbolique, (...) évidemment c'est insoluble. La méthode n'est pas bonne. Il préconisait alors « la négociation dans la discrétion ». Les grands-messes syndicales en général ne servent à rien. Toutes ces maisons sont habituées à la surenchère entre elles, Le secret est une condition de toute négociation (...) On ne négocie pas quand on reçoit tout le monde à la fois* » Grand Jury RTL-LCI-Le Monde, mai 2003.

# INTERNATIONAL

## Les enseignants de SUTEP (Pérou) victimes de la répression du gouvernement Garcia.



Après les multiples manifestations du mercredi 11 juillet contre son gouvernement qui ont paralysé la majeure partie du pays et fait trembler le régime, le président Alan Garcia a durci la répression. Il a ordonné à la police d'occuper les rues de Lima et à l'armée de protéger les infrastructures. Le vendredi, le jour s'est levé sur Lima dont les principales rues étaient fortement gardées par des tanks et des milliers de policiers pour interdire de nouvelles manifestations. Les forces armées, pour leur part, surveillaient les principaux bâtiments publics. Il a rejeté la faute sur les communistes et a ordonné d'emprisonner les syndicalistes. Les responsables syndicaux en détention ont été accusés par le parquet de perturber l'ordre public et d'empêcher la libre circulation à cause de leurs défilés.

Plus de 150 manifestants antigouvernementaux ont été détenus dans tout le pays et le gouvernement a ordonné l'arrestation des dirigeants du syndicat des enseignants, en grève depuis 8 jours. La grève des enseignants du secteur public a ravivé les manifestations de la semaine précédente, qui ont fait trois morts. Entre le jeudi après midi et le vendredi, les principaux dirigeants du Syndicat Unique des travailleurs de l'Éducation Péruvienne (SUTEP) ont été arrêtés par la police. Avant que ne commencent les arrestations, la police avait violemment réprimé des défilés de protestation.

Alors que les enseignants en grève exigeaient la libération de leurs dirigeants et demandaient à discuter avec le gouvernement pour lever la grève, le

président Garcia revenait à la charge contre les grévistes. « *C'est le communisme qui refuse de mourir et qui est derrière toutes ces choses. Fermeté avec ces gens. C'est ce que veut le peuple.* » a menacé Garcia, qui paraît avoir oublié qu'en 2004, il a participé, à côté des dirigeants syndicaux qu'il attaque maintenant, à des manifestations similaires, quoique de moindre ampleur, contre le gouvernement de Alejandro Toledo. Les mots durs de Garcia, annonçant « fermeté » pour arrêter les revendications sociales ont été salués par le patronat, la droite et les partisans de Fujimori. De l'autre côté, Mario, président de la Centrale Générale des Travailleurs du Pérou (CGTP) a dénoncé le gouvernement de Garcia « *qui se conduit comme la dictature de Fujimori* ».

Bien que le gouvernement insiste pour imputer les manifestations à de « *petits groupes radicaux* », l'ampleur de celles-ci ne laisse aucun doute sur l'important soutien qu'ont eu les manifestations antigouvernementales, ce qui montre le mécontentement croissant contre un président qui est arrivé au pouvoir en promettant de changer la politique néolibérale et de rétablir les droits des travailleurs, et qui, une fois au pouvoir, a oublié ses promesses. Le résultat en est un spectaculaire chute de sa popularité. « *Ce rejet de la politique du gouvernement s'explique par le fait qu'elle exclut la majorité de la population de l'embellie économique dont le gouvernement nous parle tous les jours.* » a signalé le directeur d'un institut sondage

Le Smpe-Cgtm a adressé un message de soutien aux responsables du SUTEP.

La Confédération des Éducateurs Américains (CEA), dont le SUTEP est membre, a également réagi par l'intermédiaire de son secrétaire général, Fernando Rodal, en publiant un texte dans son bulletin hebdomadaire CEA Noticias.

### Pérou: Tremblement de terre

Après la répression commandée par Alan Garcia, la population péruvienne a été touchée par un tremblement de terre qui a fait plusieurs centaines de morts et des milliers de blessés. Le Smpe-Cgtm a adressé un message de sympathie aux camarades du SUTEP.

#### [Pour joindre ou rejoindre le SGPEN-CGTM](#)

Administratifs, Techniciens, Ouvriers de Service  
(Atos)

**AGRICOLE Roméo**

Cell. : 0696 07 58 51

Mail: r.agricole@ool.fr

LPO J. Zobel, 97215 Rivière-Salée

#### [Pour joindre ou rejoindre le SMPE-CGTM](#)

Personnel d'Éducation et d'Enseignement  
(Enseignants)

**JEAN-MARIE Gabriel**

Cell. 0696 25 57 91

Mail: smpe.cgtm@wanadoo.fr

LPO J. Pernock 97214 Lorrain